

**DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTIONS SOCIALES
DE VERTAIZON (Puy-de-Dôme)**

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le 17/11/2025
ID : 063-266303262-20241022-22102024_09-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 octobre, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre d'Actions Sociales de Vertaizon, régulièrement convoqué le 16 octobre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Jacques CAVALIERE, Président.**

Présents : Catherine SOU-AH-Y, Jean-Jacques CAVALIERE, Marie-Claire DUCOL, Patrick PERRIN, Amalia QUINTON, Marie-Ange FOURNET, Joëlle FOURNIER, Dominique FOURVEL, Jacqueline BERTHON, Alain MALTERRE

Présents par procuration : Sylvie ROUSSELOT a donné pouvoir à Marie-Claire DUCOL
Nicole BONNET a donné pouvoir à Dominique FOURVEL

Excusés : Magali URDICIAN, Nathalie DOS SANTOS, Sébastien DELGADO

Secrétaire de séance : Mme Dominique FOURVEL

Nombre de Membres :

En exercice : 15

Présents : 10

Suffrages exprimés : 12

Résultats :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Validation du prix pour les colis de fin d'année 2024
(Délibération n°22.10.2024.09)**

Vu les crédits prévus au budget du CCAS,

Comme chaque année, le Conseil d'Administration du CCAS prévoit la confection et la distribution de colis de fin d'année 2024, il est donc nécessaire de déterminer un budget maximum. Il est proposé un budget de 30 euros maximum.

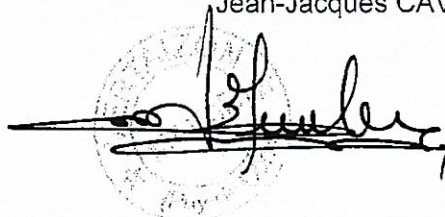
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité, décide :

-de valider le tarif de 30 euros maximum pour un colis

-d'autoriser M le Président à signer tous les documents nécessaires.

Délibération rendue exécutoire après publication et transmission en préfecture le

Fait à VERTAIZON,
Le 29 octobre 2024,
Le Président,
Jean-Jacques CAVALIERE



**DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTIONS SOCIALES
DE VERTAIZON (Puy-de-Dôme)**

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 octobre, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre d'Actions Sociales de Vertaizon, régulièrement convoqué le 16 octobre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Jacques CAVALIERE, Président.**

Présents : Catherine SOU-AH-Y, Jean-Jacques CAVALIERE, Marie-Claire DUCOL, Patrick PERRIN, Amalia QUINTON, Marie-Ange FOURNET, Joëlle FOURNIER, Dominique FOURVEL, Jacqueline BERTHON, Alain MALTERRE

Présents par procuration : Sylvie ROUSSELOT a donné pouvoir à Marie-Claire DUCOL
Nicole BONNET a donné pouvoir à Dominique FOURVEL

Excusés : Magali URDICIAN, Nathalie DOS SANTOS, Sébastien DELGADO

Secrétaire de séance : Mme Dominique FOURVEL

Nombre de Membres :

En exercice : 15

Présents : 10

Suffrages exprimés : 12

Résultats :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Validation du prix pour les accompagnants de moins de 70 ans au repas de fin d'année
(Délibération n°22.10.2024.10)**

Vu les crédits prévus au budget du CCAS,

Comme chaque année, le Conseil d'Administration du CCAS organise un repas de fin d'année pour les habitants de 70 ans et plus. Il est nécessaire de fixer un tarif pour les personnes accompagnantes de moins de 70 ans ainsi que pour les élus. Il est proposé de fixer cette participation à 32 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité, décide :

-de valider la participation d'un montant de 32 euros.

-d'autoriser M le Président à signer tous les documents nécessaires.

Délibération rendue exécutoire après publication et transmission en préfecture le

Fait à VERTAIZON,
Le 29 octobre 2024,
Le Président,
Jean-Jacques CAVALIERE

